Les Cahiers du CASPER

(Centre d'anthropologie, sociologie et psychologie - études et recherches) N° 21, 5 mai 2015 (Université Saint-Louis - Bruxelles).

Compte-rendu

Franchir le seuil, penser l'interstice

par François Demonty et Emmanuelle Lenel

Beaucoup d'individus, certainement dans les villes en croissance démographique, sont amenés à partager au quotidien des espaces communs dans leur logement. Les grands ensembles (sociaux) à appartements, les bâtiments reconvertis en lofts, les petites copropriétés ou encore les habitats groupés émanant d'un projet volontaire de vie commune et de mutualisation d'espaces offrent des exemples variés d'habitats collectifs contemporains qui supposent le partage par les habitants de certains espaces. A partir de deux enquêtes empiriques, rencontrant de façon centrale ou périphérique la question des habitats collectifs, nous voudrions suggérer, tout d'abord, que les formes juridiques, sociologiques (profils des résidents) et matérielles qu'elles prennent ne sont pas sans conséquences sur les modalités des relations entre co-résidents. En particulier, le degré de contrainte résidentielle attaché à l'habitat collectif peut contribuer à faire varier les manières de mettre en pratique le principe du «commun», de penser et d'utiliser les espaces communs.

Ensuite, il apparaît que les différentes formes d'habitat collectif ne sont pas sans lien avec les modalités des relations avec le voisinage élargi (généralement marqué par l'altérité). Si les habitats collectifs contemporains constituent pour une part non négligeable des «entre-soi» (choisis ou non) au sein des classes moyennes, ils sont aussi souvent développés dans des contextes d'habitat populaire (quartiers «en revitalisation», anciens quartiers industriels requalifiés, communes rurales appropriées par des néo-ruraux...). Dans la perspective d'une étude des configurations (Elias), ces différentes formes peuvent être lues comme des ensembles spécifiques de relations d'interdépendance entre différentes propriétés sociales (profil socioéconomique des résidents) et spatiales (organisation interne de l'habitat et de ses rapports avec son environnement), rendant compte des conduites sociales et des attitudes des résidents sous l'angle de la co-existence.

En particulier, les propriétés spatiales et architecturales, ainsi que les qualités matérielles des espaces communs (comme la luminosité ou le calme), semblent induire, en relation avec les dispositions sociales des résidents, des modalités spécifiques d'insertion dans le tissu social du voisinage élargi. La présence d'une cour ou d'un jardin en îlot fermé, l'introversion/extraversion du bâtiment (en fonction de l'orientation des vues et des terrasses notamment), la présence d'une salle commune polyvalente, les dimensions des espaces intermédiaires (comme le couloir d'entrée et

les paliers) peuvent constituer autant de facteurs d'activation d'une disposition à l'ouverture au voisinage et à l'altérité, ou au contraire des facteurs de repli. En reprenant la conception de la médiation de la ville au sens d'Henri Lefebvre, on peut dire que les espaces communs, qui constituent à la fois une réalité praticopratique à l'échelle des interactions et des usages locaux, et une «projection au sol» de l'ordre lointain, notamment des idéologies (cf. p. ex. l'injonction à l'ouverture des frontières privé/public...), médiatisent l'expérience vécue des relations entre le logement et le quartier, l'intimité et l'extériorité, etc. Ils peuvent favoriser l'expérience d'un «refuge» où se ressourcer dans le calme pour mieux repartir à la «conquête» d'un quartier ou s'engager dans une urbanité éprouvante (cf. l'expérience d'une exposition trop forte, inquiétante aux altérités dérangeantes...). Mais ils semblent aussi jouer parfois une fonction de seuil, et à ce titre, avoir un effet sur la façon dont les résidents articulent pratiquement et symboliquement le «chez-soi» de l'habitation privée, le «chez-nous» de l'habitat collectif et l'extériorité de l'espace public (y a-t-il retrait ou repli sur le privé ? sur le commun ? engagement dans l'espace public? coupure entre l'intimité du dedans et l'altérité du dehors? etc.). Selon les configurations socio-spatiales, la fonction de «sas» des espaces communs qui est liée à leur caractère spécifique (ni privé ni public) revêt des sens et offre des supports variables (voire des empêchements) aux relations de l'individu avec l'extérieur.

Ces analyses ouvrent la voie à des réflexions sociologiques plus vastes. D'une part, les questions relatives aux degrés variables d'ouverture des habitats collectifs interrogent l'influence des différentes configurations d'habitats collectifs dans les enjeux de mixité socioculturelle à l'échelle du logement mais aussi du quartier. Elles soulèvent en même temps d'autres questions relatives au rôle des pouvoirs publics et des initiatives qu'ils peuvent prendre dans les quartiers en revitalisation, concernant notamment la production des conditions d'ancrage local d'un mode de vie spécifique pour les catégories sociales moyennes, tandis que le réaménagement matériel d'habitat sociaux dans le sens d'une plus grande ouverture sur le quartier peut induire des effets de repli auprès d'une population davantage en attente de frontières nettes. D'autre part, nous pencher sur des espaces d'entre-deux, ou d'intermédiation entre ce qu'on qualifie traditionnellement d'espace public et d'espace privé, nous encourage à développer une pensée plus interstitielle que localiste et à éviter de trop cloisonner les espaces interpénétrés qui forment la ville ou le quartier pour les habitants.

Agenda

- [RAPPEL] *Mercredi 6 mai : Journée d'étude «Jeu & ville»* (de 14h à 18h30 + drink, local P61), avec Jean-Paul Thibaud, Alissone Perdrix, Maïté Maskens, Emmanuelle Lenel, Sophie Hubaut, etc. (cf. *CDC* n° 20).

Activités (projets en cours, chantiers, suivi, prospective)

- Le compte rendu au recto fait écho au Midi du CAS-PER du 3 avril. Au cours de cette réunion, François Demonty et Emmanuelle Lenel ont présenté, sur base de leur recherche doctorale respective, des réflexions croisées sur le thème du partage d'espaces communs dans des habitats collectifs. La thèse d'Emmanuelle Lenel porte sur la programmation de la mixité sociale dans trois quartiers bruxellois proches du canal (promoteurs: J.-P. Delchambre et C. Schaut), tandis que celle de François Demonty a pour objet l'habitat groupé (promoteurs : J.-P. Delchambre et M. Hubert).
- Séminaire Jeu & symbolique : un bref aperçu de la rencontre du 21 avril avec Michel Guérin (Directeur de l'Observatoire des Politiques culturelles), qui nous a présenté une communication intitulée «Nouveaux enjeux des politiques et des recherches portant sur la culture et les pratiques culturelles». Un intérêt de la réflexion proposée était qu'elle permettait d'articuler le regard du sociologue et une prise en compte des enjeux et des logiques du point de vue politico-administratif. Michel Guérin est d'abord revenu sur la question des politiques culturelles en Belgique et en France (autour de la double orientation classique : démocratisation de la culture vs. démocratie culturelle), en montrant comment la Belgique francophone avait joué à bien des égards un rôle pionnier en cette matière, et en s'interrogeant sur les raisons pour lesquelles les acteurs politiques sont régulièrement amenés à reposer la question enquêtes récentes sur les pratiques culturelles) ? etc.

«des refondations des politiques culturelles» (outre la polysémie du terme culture, «à quel problème répond la politique culturelle», si on la compare p. ex. avec les politiques de l'emploi ou de la santé ?). Michel Guérin a évoqué le glissement des politiques de la demande à des politiques de l'offre dans le domaine culturel. Il a aussi suggéré une transformation de la signification du terme créativité, entre le modèle des centres culturels à la Marcel Hichter («la capacité d'être soi-même créateur et reconnu dans sa propre culture», avec une action culturelle militante prétendant favoriser le lien entre «intelligence individuelle de sa situation» et «action collective») et la promotion récente des «industries culturelles et créatives» (ou la culture comme vecteur de profit économique, supposant un «retour sur investissement», avec une insistance sur le marketing culturel, les «produits» et les «événements» rentables ou bankable, les nouvelles technologies numériques, l'exigence de professionnalisation et d'évaluation, etc.). Parmi les points de débat abordés : qu'en est-il du rapport entre culture (marchandisée) et démocratie, mais aussi du rapport entre culture et enseignement? est-il souhaitable que la culture soit de plus en plus instrumentalisée comme outil de cohésion sociale, voire de pacification sociale (la culture comme «ambulance» des autres politiques)? et qu'en est-il de la catégorie des «désengagés culturels» (une catégorie à la fois controversée et prenant une place grandissante dans des

Divers (annonces, communications, publications, intérêts, favoris...)

- Le 21 avril 2015, Christophe MINCKE a présenté une communication à l'AAG Annual Meeting (Chicago), intitulée «Prison: Legitimacy through Mobility?» (cf. https://www.youtube.com/watch?v=oDG7oirj Z0). (Le texte associé, portant le même titre que la communication, est accessible librement sur Dial).
- Vient de paraître (I): Nicolas MARQUIS, «L'apprentissage du care chez les étudiants en soins infirmiers», in C. Marin et F. Worms (dir.) A quel soin se fier? Conversations avec Winnicott, Paris, PUF, 2015, pp.111-119.
- Vient de paraître (II): Nicolas MARQUIS, «Conduire son existence», Sciences humaines, «La philosophie aujourd'hui. Penseurs & débats», n° 270, mai 2015, pp. 59-61.
- Chicon mais j'me soigne (I) : Après la vague Je suis Charlie, désormais contestée (pour de bonnes ou de mauvaises raisons), on sent que la nouvelle tendance, certes limitée au petit monde de la sociologie, pourrait se cristalliser autour du slogan Je ne suis pas Michel Maffesoli! Victime d'un canular qui rappelle l'affaire Sokal et Bricmont (cf. Impostures intellectuelles, 1997), «Mafesse» - comme l'appelle familièrement un éminent professeur émérite de l'ULB - a bien du mal à trouver une ligne de défense crédible (son argument ultime, pour justifier son approche impressionniste sinon fumeuse, étant de dire... que la sociologie n'est de toute façon pas une science). Au final, peu nous chaut Maffesoli, qui s'était notamment illustré il y a quelques années en dirigeant / cautionnant la «thèse» réalisée par Elisabeth Tessier (pour un démontage en règle de cette thèse, lire, de Bernard Lahire, «Une astrologue sur la planète des sociologues ou comment devenir docteur en sociologie sans posséder le métier de sociologue ?», in L'esprit sociologique), en revanche il suffit de consulter les commentaires de lecteurs sur les forums des journaux Le Monde ou Libération pour se rendre compte de l'effet désastreux qu'une telle affaire peut avoir quant à l'image de la sociologie dans l'opinion publique (et ça c'est impardonnable...).
- Chicon mais j'me soigne (II) : Malgré une brillante deuxième place l'an dernier, l'équipe du CASPER ne concourra pas cette année lors du Multi-Quizz du personnel de Saint-Louis, plusieurs de ses membres ayant déjà acheté des places pour le concert de Dominique A aux Nuits Botaniques (avec la rare et talentueuse Laetitia Sheriff en première partie!), qui aura lieu le même soir. Peut-être une autre année, comme dit le chanteur...
- PLAYLIST / FAVORIS: une sélection proposée par François Demonty 1°) The Broken Circle Breakdown (2012), film dramatique flamand de Felix Van Groeningen sur fond de bluegrass . 2°) The Groove Sessions Vol. 3 (2014), 14 nouveaux titres du collectif d'artistes associés au label marseillais Chinese man records, un mélange entrainant de hip-hop, trip hop et reggae notamment, avec des morceaux aux basses bien lourdes. 3°) Erevan, un roman historique de Gilbert Sinoué sur le génocide arménien (Flammarion, 2009).